

COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
	JEUDI 06 MAI 2021 20h00 FOYER CINEMA

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

(dont 3 pouvoirs)

Corinne Çakir-Lousse est nommée secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2021

Rapporteur : Jérôme BANINO

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le PV de la séance du 08 avril 2021.

2021-05-01 : Délégation de signature concernant les autorisations du droit des sols

L'article L422-7 du code de l'urbanisme prévoit que dans le cas où le maire est intéressé au projet de demande de permis ou de déclaration préalable, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Afin de prendre une décision concernant une demande d'autorisation d'urbanisme pour laquelle M. le Maire est intéressé, le conseil municipal est invité à désigner un autre de ses membres.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants **DÉSIGNE** Agnès GRANGE, adjointe, pour prendre la décision dans le cas où le maire est intéressé au projet de demande de permis ou de déclaration préalable.

2021-05-02 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en supprimant les cadres d'emplois et grades qui n'ont plus d'utilité.

Il convient de supprimer au total 13 postes avec une date d'effet au 1er juin 2021.

- 1 poste à temps non complet du cadre d'emploi des adjoint administratif (laissé vacant suite à une démission)
- 8 postes du cadre d'emploi des adjoints techniques (5 temps complet et 3 temps non complet) dont 7 étaient non pourvus
- 2 postes à temps non complet du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (un non pourvus et un laissé vacant suite au départ en retraite d'un agent)
- 2 postes à temps complet du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine (agents en disponibilité)

Il a été décidé de conserver les postes vacants de technicien et d'agent de maîtrise pour permettre la promotion interne des agents.

Le dossier de demande de suppression d'emplois a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion qui se prononcera lors de sa prochaine séance du 3 mai 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** de modifier le tableau des effectifs comme présenté par Monsieur le Maire.

2021-05-03 : Demande de subvention Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents le projet de réhabilitation du pôle sportif communal avec en tranche 1, la mise aux normes du terrain de football pour évoluer en National 2 et la transformation du gazon naturel en gazon synthétique.

Une équipe de maîtrise d'oeuvre a été recrutée en ce sens.

le plan de financement de ce terrain serait le suivant :

DÉPENSES Tranche 1	
Nature	Montant en € HT
terrain Synthétique + terrassement	680 000 €
abords	100 000 €
Maitrise d'oeuvre (15 %)	18 300 €
TOTAL	798 300 €

RECETTES		
	Montant en € HT	%
AP 69 - obtenue	200 000 €	25 %
Detr - obtenue	142 500 €	18 %
FFF - sollicitée	30 000 €	4 %
ANS - sollicitée	200 000 €	25 %
Autofinancement	225 800 €	28 %
MONTANT GLOBAL	1 060 990 €	100 %

Le Conseil Municipal, à 25 pour et une abstention, **DONNE SON ACCORD** pour présenter le dossier "Pôle sportif Tranche 1" auprès de l'Agence Nationale du Sport ;

5/QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h34

Jérôme BANINO, Maire

